



COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel GUILLARD, Maire.

Les décisions prises par le Conseil :

- l'avis favorable à la prise de **compétence Mobilité par la Communauté de communes Estuaire et Sillon** ;
- l'approbation de la convention de **service commun mutualisé d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme** avec la Communauté de communes Estuaire et Sillon ;
- l'attribution d'une subvention de 105 € à l'Amicale Laïque
- nouvelle délibération sur les taux des taxes locales : augmentation globale de 0.49% pour les taxes sur le foncier bâti et non bâti qui passent respectivement de 30,55% à 30,70 % (avec ajout de la part départementale) et de 50,53 % à 50,78%. Pas de délibération sur la taxe d'habitation en cours de réforme ;
- l'attribution pour deux ans du marché de fauchage-élagage à l'entreprise Orain pour un montant de 24 550 € HT.

Informations :

Monsieur le Maire a fait connaître au conseil municipal les décisions ci-après, prises dans le cadre de ses délégations attribuées par le conseil :

- Signature d'un devis de 2091,00 € pour la fourniture de produits de fertilisation pour l'entretien des terrains de football.
- Présentation des travaux menés par le comité consultatif enfance jeunesse intergénérationnel
- Information sur la tenue d'un Forum des associations au Champ de foire dans un nouveau format le samedi 5 juin après-midi (sous réserve des conditions sanitaires)
- Présentation des travaux sur l'évolution des horaires d'ouverture de la mairie au public, une consultation sera organisée via le prochain bulletin, trois propositions seront faites aux habitants.
- Les dates des élections Départementales et Régionales ont été décalées au 20 et 27 juin . Elles se dérouleront dans deux salles différentes :
 - bureau 1 salle de la Vallée
 - bureau 2 salle du Conseil